



Arrêté préfectoral du 27 juillet 2020 portant nouvelle prorogation du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale actualisée déposée par la Société SARL PARC ÉOLIEN DE LA BOËME

La préfète de la Charente Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du livre V (partie législative) et le titre II du livre ler (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 09 janvier 2020 donnant délégation de signature à Mme Delphine BALSA, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Charente ;

Vu le dossier de modification de la demande d'autorisation déposé par la SARL PARC ÉOLIEN DE LA BOËME le 07 mars 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2020 portant prorogation du délai à statuer sur la demande précitée jusqu'au 7 septembre 2020 ;

Considérant qu'à ce jour l'instruction de ce dossier n'est pas achevée et qu'il n'a pu être soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Considérant la possibilité pour le préfet de proroger le délai pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale conformément aux dispositions de l'article R 181-41 du code de l'environnement ;

Considérant l'accord du pétitionnaire pour proroger le délai pour statuer sur sa demande jusqu'au 7 janvier 2021;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1er: Le délai pour statuer sur la demande présentée par la société SARL PARC ÉOLIEN DE LA BOËME pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Mouthiers-Sur-Boëme et de Fouquebrune est prorogé jusqu'au 7 janvier 2021.

Article 2: La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture de la Charente et dont une copie sera notifiée à la SARL PARC ÉOLIEN DE LA BOËME 16 boulevard Montmartre 75009 Paris.

Angoulême, le 27 juillet 2020 La secrétaire générale,

Delphine BALSA

7-9, rue de la préfecture CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr